



**Avis d'Enquête Publique**  
**sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de**  
**CHIERRY**

Par arrêté n° ADM/065/2017 en date du 27 SEPTEMBRE 2017 la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU de la commune de CHIERRY, arrêté par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry en date du 31 mars 2017.

A cet effet, Monsieur **DELEHAYE PHILIPPE** a été désigné par le Tribunal administratif d'AMIENS comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de CHIERRY pendant la durée de l'enquête, **du 6 NOVEMBRE au 7 DECEMBRE 2017 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.  
**L'enquête publique sera close le 7 DECEMBRE 2017 à 17H30**

Le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant au projet de PLU est consultable en mairie de CHIERRY.

Le public pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de CHIERRY et sur le site internet : **[www.commune-de-chierry.com](http://www.commune-de-chierry.com)** et sur le site : **[www.carct.fr](http://www.carct.fr)**

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de CHIERRY ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : **[plu.chierry@carct.fr](mailto:plu.chierry@carct.fr)**

Elles seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de CHIERRY.

**Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :**

- **Le lundi 6 novembre 2017, de 14h00 à 17h30**
- **Le samedi 18 novembre 2017, de 8h30 à 11h30**
- **Le vendredi 24 novembre 2017, de 8h30 à 11h30**
- **Le jeudi 7 décembre 2017, de 14h00 à 17h30**

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de CHIERRY et au siège de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune de CHIERRY.

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry après avis de la commune.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

Le président de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry,

Etienne HAY